

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVES

	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
Elu(e)s du Conseil Métropolitain			
Monsieur Honoré PUIL, Président de l'office	x		
Madame Marie DUCAMIN, Vice-Présidente de l'office	x		
Monsieur Mathieu JEANVRAIN	x		
Monsieur Jacques RUELLO	x		
Personnalité qualifiée			
Madame Jacqueline JAN	x		
Syndicat			
Monsieur Jacques MARTINIAULT (CFDT)	x		
Représentante des locataires			
Monsieur Gervais PINEL (CLCV 35)	x		

MEMBRE AVEC VOIX CONSULTATIVE

	Présent(e)	Excusé(e)
Direction générale		
Monsieur Antoine ROUSSEAU, Directeur Général	x	

PATICIPAIENT EGALEMENT A CETTE SEANCE

Monsieur Nicolas DECOUVELAERE, Directeur du Développement et du Patrimoine
Madame Catherine CHARRIER, Assistante direction générale

CHANTEPIE, Les Clairières Boisées

Acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux auprès du Groupe Lamotte dans le cadre du « Plan de relance Rennes Métropole 2023 »

ENGAGEMENT D'OPERATION

Le Groupe Lamotte a sollicité Archipel habitat sur son programme « Les Clairières Boisées », dans le Maxilot 3 de la ZAC des Rives du Blosne à Chantepie. Cette opération s'inscrit dans le « Plan de relance et d'opportunités 2023 de Rennes Métropole », en vue d'une production additive de 6 LLS dans un contexte de ralentissement de la commercialisation des logements neufs « libres ». Dans un premier temps ces logements avaient été proposés à un confrère qui n'a pu donner de suite favorable, au regard des échéances de fin d'année.

Plan de situation



Plan de masse



Perspective





Perspective

Les 6 logements locatifs sociaux situés au rez-de-chaussée sont de grands T5, de plus de 107 m², en duplex, disposant chacun d'entrées autonomes, et d'un jardinet au sud

Le chantier des premières tranches est en cours. Les logements concernés se situent dans le bâtiment 7D.

S'agissant d'une production additionnelle de LLS, ce dossier peut s'inscrire dans le Plan de relance Rennes Métropole 2023. Il permettra de proposer 6 grands logements indépendants à des familles nombreuses demandeuses d'un logement sur la Métropole, dans une typologie de logements qui fait globalement défaut sur notre territoire

Les 6 logements PLAI d'une surface de 107 m² de SHAB seront produits via une VEFA au prix d'acquisition de 3 000.00€ HT/m² SHAB,

Le prix de revient de l'opération ainsi que le plan de financement sont présentés en annexe. S'agissant d'un agrément 2023, ces logements bénéficieront des dispositifs exceptionnels liés au redéploiement des financements du FNAP (majoration de la subvention PLAI et sobriété foncière).

L'autorisation de signature du contrat de réservation correspondant sera proposée lors du prochain Conseil d'administration d'Archipel Habitat.

Il est précisé que Marie Ducamin n'a pas pris part à ce vote.

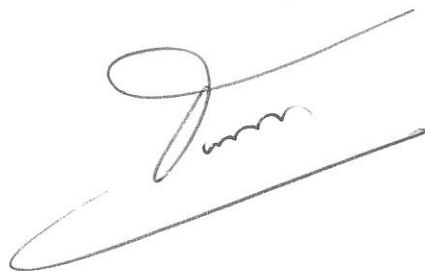
→ Après en avoir délibéré, le Bureau autorise l'engagement d'un programme de 6 grands logements financés en PLAI sur la ZAC des Rives Du Blosne à Chantepie, à acquérir en VEFA auprès du Groupe Lamotte, suivant les montants d'acquisition et de financement détaillés en annexe, et autorise en conséquence le dépôt de la demande d'agrément auprès de Rennes Métropole. Le Conseil d'administration d'Archipel Habitat sera invité à délibérer pour autoriser la signature du contrat de réservation correspondant.

Pour extrait certifié conforme
Rennes, le 21 décembre 2023

Le Président

Le Directeur Général

Honoré PUIL



Antoine ROUSSEAU

